

[ Rapport d'activité 2005 ]



# SOMMAIRE

Message du Directeur du Pôle Prévoyance.....	3
Organisation & Organigramme.....	4
Comité de Direction.....	5
La CNRA : Une mission éminemment sociale.....	6
Démarche qualité, orientation client et refonte du système d'information : Au cœur du programme de la modernisation de la Caisse.....	9
Les faits saillants 2005.....	11
Les indicateurs clés 2005.....	12
<b>Les résultats de l'activité 2005.....</b>	<b>13</b>
Gestion des Rentes : Accidents du Travail.....	14
Gestion des Rentes : Accidents de la Circulation.....	15
Retraite et Prévoyance : Produits de Retraite.....	16
Gestion mandatée : CRAC, RRMCR, RRMCC.....	19
<b>Les éléments financiers.....</b>	<b>21</b>
Compte de résultat.....	22
Emplois et Ressources.....	23
Bilan synthétisé au 31/12/2005.....	24

# MESSAGE DU DIRECTEUR DU PÔLE PRÉVOYANCE



**M. MOHAMMED LARBI NOUHA**

Le secteur des assurances ne cesse de prendre de l'importance, que ce soit par les primes importantes qu'il draine ou par le niveau des tendances lourdes qui le caractérisent ces dernières années (concentration, libéralisation, bancassurance, etc.).

S'inscrivant en croissance continue, ce secteur a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 12,95 milliards de dirhams, en progression de 5,7% par rapport à l'exercice précédent.

Prépondérante, la branche « non vie » a généré un montant de primes émises de 9,7 milliards de DH, soit 57% du total des primes émises, en progression de 4%. La branche « vie-capitalisation », quant à elle, a enregistré une amélioration de 12%.

Dans ce contexte, la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) continue sa contribution au secteur en réalisant un chiffre d'affaires de 401 MDH contre 379 MDH un an auparavant, en progression de 5,79%.

L'amélioration du chiffre d'affaires de la CNRA s'explique, parallèlement au renforcement de l'activité des rentes, par le développement continu du régime RECORE, tourné résolument vers le futur.

Grâce aux actions de marketing et de commercialisation et aux synergies développées avec le RCAR ces dernières années, ce régime s'affirme de plus en plus comme activité concurrentielle centrale de la Caisse ; son chiffre d'affaires ayant été multiplié par cinq, en l'espace de cinq ans. Ainsi, avec un montant de cotisations collectées en 2005 de 146 MDH, RECORE contribue aujourd'hui au chiffre d'affaires de la CNRA à hauteur d'un tiers.

Au niveau de la gestion financière, le portefeuille des placements financiers de la CNRA s'est élevé à 2.566 MDH contre 2.308 MDH en 2004, engendrant ainsi un montant de produits financiers de 150 MDH et un taux de rendement de 4,99%.

Sur le plan des résultats, la CNRA a clôturé l'exercice 2005 par un résultat excédentaire de 3,87 MDH contre 24,67 MDH. Cette baisse est

due, notamment, à l'augmentation de 17% des charges de prestations. Ce résultat est entièrement affecté à la réserve pour renforcement des provisions mathématiques des rentes AT.

Dans le cadre de ses perspectives de développement, la CNRA s'assigne comme objectifs stratégiques les axes suivants :

- ▶ Le renforcement de l'activité des rentes par :
  - La poursuite des reprises de portefeuilles de rentes AT des sociétés d'assurances,
  - La centralisation à son niveau de la gestion des rentes AT, projet de nature à préserver les droits des rentiers par une Caisse unique d'utilité publique. Cette centralisation sera accompagnée de la mise à niveau des paramètres techniques utilisés.
- ▶ Le repositionnement du régime RECORE, par rapport aux produits concurrents, axé sur le renforcement des partenariats stratégiques,
- ▶ Enfin, l'extension du FRAM aux professions libérales non encore couvertes, justifiée par les résultats d'une étude, réalisée par la CNRA, et qui a identifié ce Fonds comme produit répondant le mieux aux attentes des professions libérales.

L'année 2005 a été également caractérisée par la poursuite des chantiers de modernisation du système de management de la CNRA à même de permettre d'améliorer la qualité de service et d'optimiser le fonctionnement de son activité dans le cadre d'une politique orientée vers l'excellence. Il s'agit notamment :

- ▶ de la poursuite du parachèvement de son système d'information ;
- ▶ du lancement de la certification ISO 9001 V 2000 du régime RECORE ;
- ▶ de la confirmation de la certification des activités des rentes ISO 9001 V 2000 ;
- ▶ de la dématérialisation des processus des rentes et des assurances collectives.



# ORGANISATION

## ORGANISATION MISE EN PLACE DEPUIS LE 1<sup>ER</sup> JUIN 2006

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances est organisée en 4 directions :

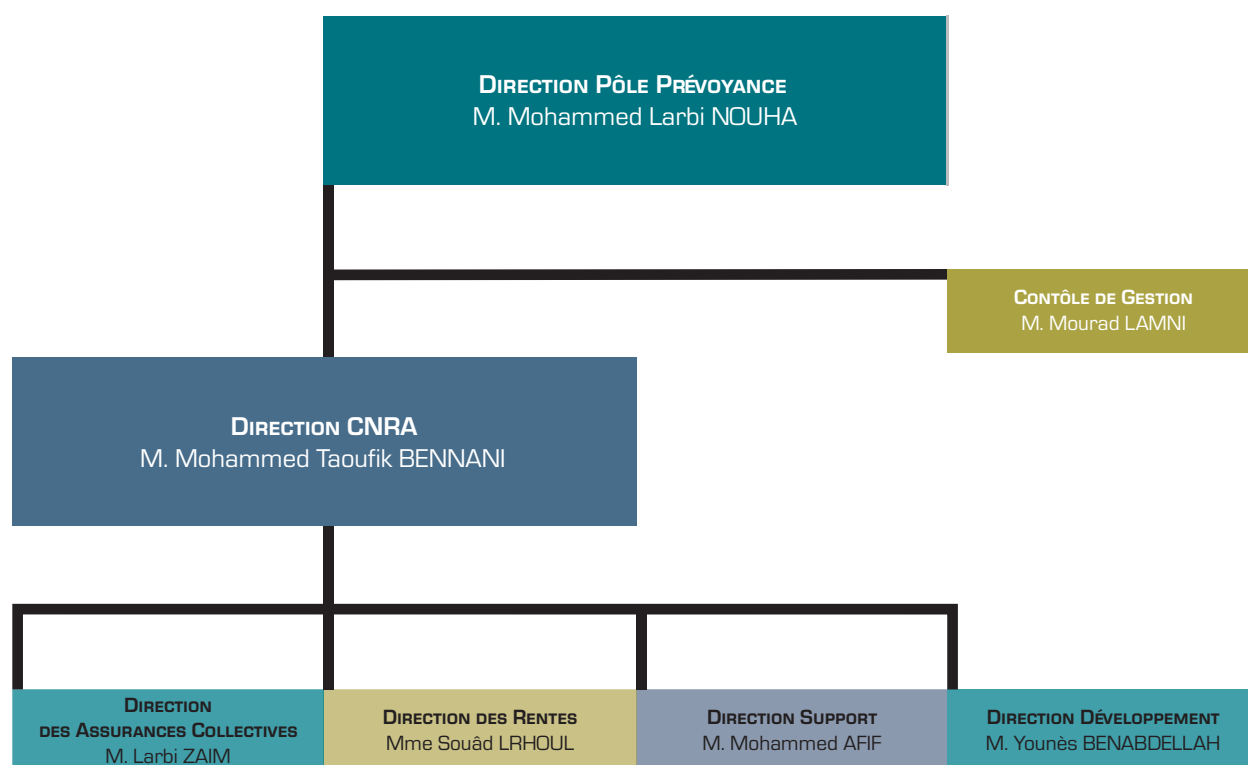
- La Direction des Assurances Collectives chargée de la gestion des produits de retraite de la CNRA,
- La Direction des Rentes responsable de la gestion des rentes Accidents du Travail et Accidents de la Circulation,
- La Direction Support dont le rôle est d'assurer la gestion des activités support pour les autres structures de la CNRA. Elle a pour mission la gestion des ressources humaines,

financières, informatiques et matérielles de la CNRA,

- La Direction Développement est chargée du développement de la CNRA à travers la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques marketing, commerciales et communication promouvantes, ainsi que le renforcement des relations de partenariats,

Le contrôle de gestion, rattaché à la Direction du Pôle Prévoyance, est responsable du suivi et de l'analyse du pilotage de la gestion, des prévisions et des réalisations du budget de la CNRA.

## ORGANIGRAMME



# COMITE DE DIRECTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 DU DAHIR DU  
24 RABIA II 1379 (27 OCTOBRE 1959)

## PRÉSIDENT :

**Monsieur Mustapha BAKKOURY**

*Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion*

## MEMBRES :

**M. Mohammed MELIANI**

*Représentant Monsieur le Premier Ministre*

**M. Thami EL BARKI / M. Lotfi BOUJENDAR**

*Représentant Monsieur le Ministre des Finances et de la Privatisation*

**M. Abderrazak TALIB**

*Représentant Monsieur le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle*

**M. Driss MOULINE**

*Président de chambre à la Cour Suprême*

## DIRECTION :

**M. Mohammed Larbi NOUHA**

*Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG*

**M. Mohammed Taoufik BENNANI**

*Directeur de la CNRA*

**M. Larbi ZAIM**

*Directeur des Assurances Collectives*

**Mme Souâd LRHOUL**

*Directeur des Rentes*

**M. Mohammed AFIF**

*Directeur Support*

**M. Younès BENABDELLAH**

*Directeur Développement*



# LA CNRA

## UNE MISSION ÉMINEMMENT SOCIALE

Créée par le Dahir du 1er Chaâbane 1378 (27 Octobre 1959), la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière qui fonctionne sous la garantie de l'Etat, et gérée par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Les textes législatifs et réglementaires définissent les missions de la CNRA comme suit :

- Consentir des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires et de rentes différées ;
- Recevoir les capitaux constitutifs des rentes allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents du travail ou de droit commun ;
- Etendre ses opérations à toutes les combinaisons d'assurances garantissant un capital en cas de vie ou en cas de décès.

La CNRA opère actuellement dans deux domaines d'activités :

- La gestion spéciale des rentes ;
- La retraite et prévoyance.

Par ailleurs, la CNRA met son expertise en matière de gestion des fonds de retraite au service des partenaires dans le cadre d'une gestion mandatée.

### LA GESTION SPÉCIALE DES RENTES :

#### Rentes Accidents du Travail :

L'intervention de la CNRA en matière de la réparation des accidents du travail consiste à payer des rentes attribuées par décisions judiciaires suite à un accident du travail ou de droit commun.

Les Compagnies d'Assurances qui sont tenues de payer la rente trimestriellement peuvent déléguer cette mission à la CNRA moyennant le dépôt du capital constitutif de la rente.

Les articles 187 et 343 du Dahir n° 1-60-223 du 6 Février 1963 obligent les Compagnies d'Assurances à confier à la CNRA la gestion des rentes et leur paiement dans les deux cas suivants :

- Le sinistre est un accident de trajet.
- L'employeur de la victime n'est pas assuré.

En dehors de ces deux cas, les Compagnies d'Assurances sont libres de confier ou pas cette gestion à la CNRA.

#### Rentes Accidents de la Circulation :

En application du Dahir portant loi n° 1-84-177 du 02 Octobre 1984 relatif à l'indemnisation des victimes d'accidents causés par des véhicules terrestres à moteur, le montant de l'indemnisation due aux victimes ou à leurs ayants droit est versé sous forme de capital.

Ce capital est versé sous forme de rente :

- En totalité, lorsqu'il s'agit d'ayants droit mineurs ;
- Partiellement, lorsqu'il s'agit de victimes mineures.

Chaque fois qu'une indemnisation doit être versée totalement ou partiellement sous forme de rente, la totalité de l'indemnisation due doit être déposée auprès de la CNRA.



## LA RETRAITE ET PRÉVOYANCE :

Parallèlement à ses activités institutionnelles, la CNRA œuvre, conformément à sa vocation sociale, pour garantir la promotion et la gestion des produits de retraite et d'assurance, et développer des régimes de retraite pour des couches socioprofessionnelles ne disposant pas de couverture de retraite.

Dans le domaine de la retraite, la CNRA développe des produits de retraite pour couvrir toutes les catégories socioprofessionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite. Elle propose également un ensemble de produits et de services qui ciblent les avocats, les commerçants et les artisans.

### RECORE : Régime Complémentaire de Retraite

RECORE, régime de retraite complémentaire, à adhésion facultative, a été conçu pour répondre aux attentes, en matière de retraite, de toutes les catégories socioprofessionnelles ci-après:

- Les fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Locales ;
- Les salariés des entreprises privées ;
- Les groupements : Organismes, Entreprises, Sociétés, Associations.

Les droits sont servis sous forme de :

- pension viagère revalorisable annuellement ;
- capital retraite ;
- formule mixte (Pension & Capital), dans des proportions arrêtées d'un commun accord avec le client ;
- pension décès ;
- pension d'invalidité.

Le régime n'a pas de but lucratif et les bénéfices réalisés au niveau des gestions financière,

technique et administrative sont distribués au profit des assurés sous forme de revalorisation.

### FRAM : Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc

Dans le cadre de sa mission de généralisation de la couverture sociale, la CNRA a conçu le produit FRAM. C'est un régime de retraite destiné aux avocats du Maroc, titulaires, stagiaires ou leur ayants droit. L'adhésion au FRAM est ouverte à tous les ordres des avocats du Maroc depuis 1991.

L'originalité du FRAM réside dans la diversité des sources de son financement constituées :

- des intérêts servis par la CDG sur le compte global des avocats ;
- des cotisations individuelles des avocats au titre de l'affiliation et de la validation ;
- d'autres ressources pouvant être arrêtées par les différents barreaux.

La retraite est servie sous forme de pension :

- de retraite à l'âge de 60 ans ;
- d'invalidité ;
- de réversion en cas de décès de l'avocat.

### ADI : Assurance Décès Invalidité

L'ADI est une assurance indexée sur RECORE. Elle garantit un capital, en cas de décès ou d'invalidité, égal à 1.000 fois la cotisation mensuelle de l'affilié au Régime RECORE, plafonnée toutefois à 400.000 DH, avec la désignation au choix des bénéficiaires.

### ADH : Addamane Al Hirafi

La CNRA a développé au profit des artisans et commerçants un système d'assurance (ADH) afin de leur garantir des prestations adaptées.





## Gestion des Pensions Figées

La CNRA gère certains produits pour le compte de quelques organismes, dont la liste est arrêtée par lesdits organismes. En contrepartie, les organismes concernés procèdent au règlement des capitaux constitutifs nécessaires selon les tarifs en vigueur.

## GESTION MANDATÉE

Conjointement avec ses propres activités et dans le cadre de la gestion conventionnelle, la CNRA gère certains fonds de retraite moyennant une commission et ce, pour le compte de :

### CRAC : Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca

La CNRA est habilitée, selon une convention signée avec le barreau de Casablanca, à gérer et payer les différentes prestations ainsi qu'à placer, par le biais des services compétents de la CDG, les fonds de la CRAC, conformément aux décisions prises par le Conseil de l'Ordre. La pension est servie sous forme :

- d'une pension de retraite à l'âge de 60 ans ;
- d'une pension d'invalidité ;
- d'une pension de réversion en cas de décès de l'avocat ;
- d'un transfert des droits acquis vers d'autres caisses de retraite.

### RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Ce régime assure le service d'une pension de retraite pour les ex-députés non réélus au terme de leurs mandats. Le montant de la retraite est arrêté en fonction du nombre de mandats accomplis.

### RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Ce régime assure le service d'une pension de retraite pour les ex-conseillers non réélus au terme de leurs mandats. Le montant de la retraite est arrêté en fonction du nombre de mandats accomplis.





# DÉMARCHE QUALITÉ , ORIENTATION CLIENT ET REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

## AU COEUR DU PROGRAMME DE MODERNISATION DE LA CAISSE

### LA QUALITÉ : UNE PRÉOCCUPATION CONSTANTE

Dans le cadre du programme de modernisation de son système de gouvernance, la CNRA a adopté, dans un respect total des exigences légales et réglementaires qui régissent ses activités, le management par la qualité totale (TQM) pour toutes ses activités afin de renforcer son orientation client et contribuer à l'atteinte des objectifs ci après, découlant de sa politique qualité :

- Assurer le recouvrement des cotisations et le paiement des prestations avec une qualité de service irréprochable ;
- Garantir une information personnalisée au client ;
- Rechercher en permanence l'amélioration de la satisfaction des clients ;
- Optimiser les méthodes de travail et moderniser nos outils de gestion ;
- Assurer une croissance soutenue et rentable du chiffre d'affaires ;
- Développer la commercialisation du produit.

Ces objectifs généraux sont déclinés en objectifs opérationnels mesurables, assortis d'indicateurs servant à surveiller le système de management

des activités, pour qu'il demeure pertinent, adéquat et efficace.

Grâce à la mobilisation de son personnel et son adhésion à la politique qualité, la CNRA a construit et mis en œuvre son Système de Management de la Qualité pour l'activité des rentes AT/AC et l'a certifiée selon la norme ISO 9001 version 2000 par l'organisme certificateur BVQI France en décembre 2004. Cette reconnaissance de la qualité de service a engagé la CNRA vers l'institutionnalisation des bonnes pratiques et leur généralisation à toutes ses activités.

Dans cette optique, la CNRA a lancé en 2005 la certification ISO 9001 de son régime de retraite complémentaire «RECORE». L'audit de certification est prévu avant la fin de l'année 2006. Cette certification permettra de confirmer l'image de marque et la notoriété de ce produit.

#### Flash sur les résultats du rapport d'audit

L'auditeur BVQI n'a relevé aucune non-conformité ni écart par rapport à la norme ISO. En outre, il a mis en exergue les points forts suivants :

- La maîtrise du système de management de la qualité par les collaborateurs de la Direction des Rentes ;
- La prise en compte des exigences spécifiques à chaque type de client ;
- L'activité des rentes est déployée par une approche processus forte.



## ENQUÊTE DE SATISFACTION : LEVIER D'AMÉLIORATION DE LA SATISFACTION CLIENT

L'enquête de satisfaction tient une place importante dans la gestion de la qualité à la CNRA. Elle nous permet de connaître :

- le niveau de satisfaction des clients ;
- leurs attentes ;
- leur attachement à la marque CNRA.

Les clients de l'activité gestion des rentes et ceux de la retraite «RECORE» ont été ciblés par nos enquêtes :

### Quelques résultats saillants de l'enquête de satisfaction de la Gestion des Rentes :

#### Taux de satisfaction :

- les bénéficiaires des rentes AT/AC : 73% ;
- les avocats : 80% (en augmentation de 25% par rapport à la 1ère enquête) ;
- les comptables payeurs : 92% (en augmentation de 39% par rapport à la 1ère enquête).

#### Les points positifs spécifiques :

L'aspect «traitement des réclamations» a connu une amélioration significative par rapport à la précédente enquête, traduisant ainsi l'effort qui a été mené par la CNRA sur ce volet.

#### Les points à améliorer :

L'aspect «accueil téléphonique» a enregistré des niveaux de satisfaction de 51% pour les bénéficiaires et 66% pour les avocats qui appellent à des actions d'amélioration en cohérence avec leurs attentes.

### Quelques résultats saillants de l'enquête de satisfaction RECORE :

#### Taux de satisfaction :

- Les affiliés à RECORE : 60% ;
- Les pensionnés RECORE : 74% ;
- Les employeurs : 65%.

## UNE COMMUNICATION PROCHE DES CLIENTS :

La communication constitue pour les différentes activités de la CNRA, un outil indispensable d'amélioration du service rendu. Elle est dirigée vers tous les segments de clientèle : employeurs, affiliés, créditeurs, avocats, partenaires...

Les affiliés aux régimes de retraite sont régulièrement informés de la situation de leurs comptes. Un espace dédié est désormais à leur disposition sur le site web [www.cnra.ma](http://www.cnra.ma)

Une information permanente est assurée pour les créditeurs, avocats, employeurs et comptables payeurs.

## REFONTE DU SYSTÈME D'INFORMATION

Les assurances collectives constituent un axe de développement de la CNRA. Avec un chiffre d'affaires en croissance continue de 145,93 MDH en 2005, ce domaine d'activité stratégique du Pôle Prévoyance dispose d'une importante marge de croissance.

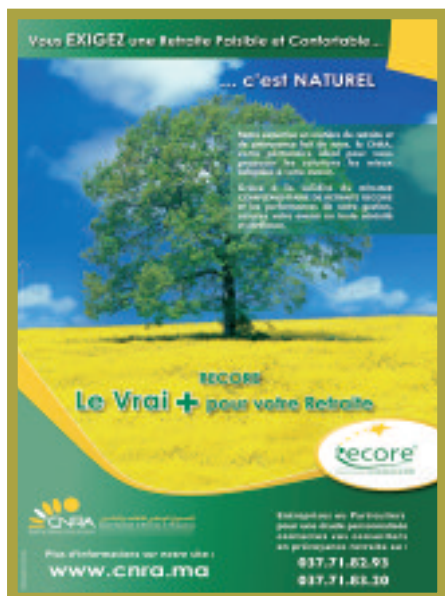
Pour accompagner son développement, la refonte du système d'information s'avère être un élément crucial. C'est dans cette lignée que la Direction de la CNRA a doté la Direction des Assurances Collectives d'un système d'information lui permettant de relever son défi de développement.

### Les bénéfices :

- Gain de productivité ;
- Réduction des délais de traitement des déclarations RECORE ;
- Fiabilité des données ;
- Qualification ;
- Enrichissement de la base de données client RECORE ;
- Intégration avec le système comptable ;
- Interface graphique conviviale.



# LES FAITS SAILLANTS 2005



- La Signature de plusieurs conventions avec des organismes privés et publics



- La Campagne de communication sur la certification des activités de la Direction des Rentes ISO 9001 version 2000.



- Le parachèvement du système d'information du Régime RECORE.



- Le maintien de la certification des activités des rentes (accidents du travail et accidents de la circulation) de la CNRA ISO 9001 version 2000.

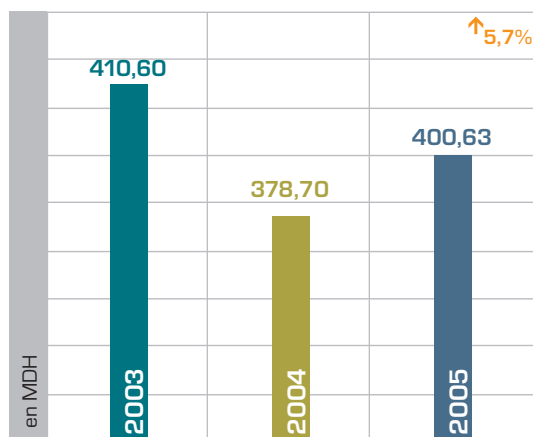


- La Refonte du site WEB CNRA offrant une affiliation en ligne pour le régime de retraite complémentaire RECORE : une première au niveau du Maroc.

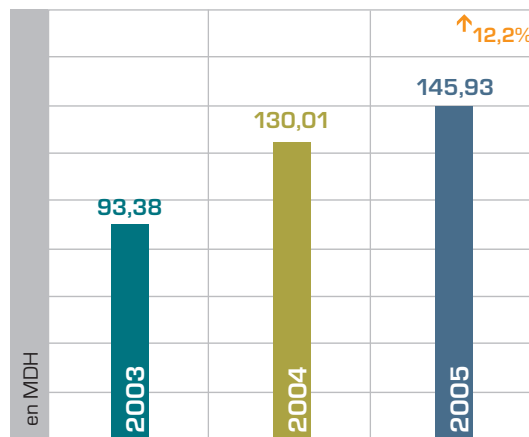


# LES INDICATEURS CLÉS 2005

Chiffre d'Affaires de la CNRA : +5,7%



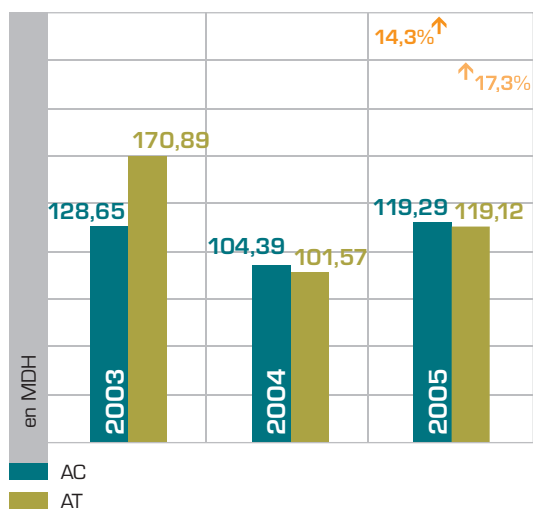
Chiffre d'Affaires RECORE : +12,2%



Chiffre d'Affaires de la Gestion des Rentes

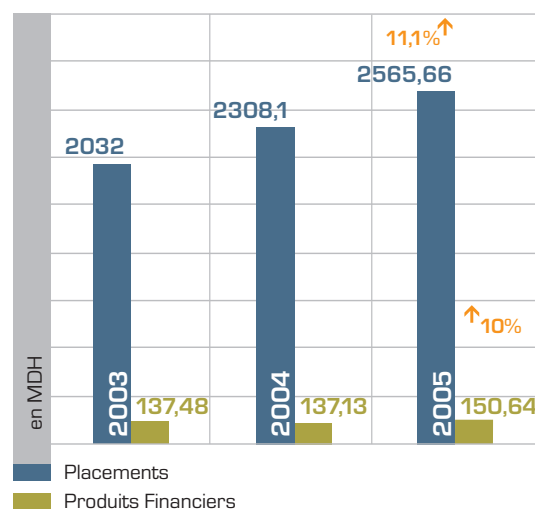
Accidents du Travail : + 17,3%

Accidents de la Circulation : + 14,3%



Placements : +11,1%

Produits Financiers : +10%





# LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ 2005



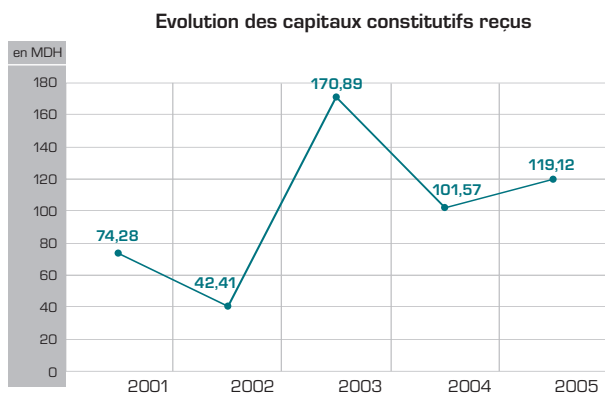
# LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ GESTION DES RENTES



## ACCIDENTS DU TRAVAIL

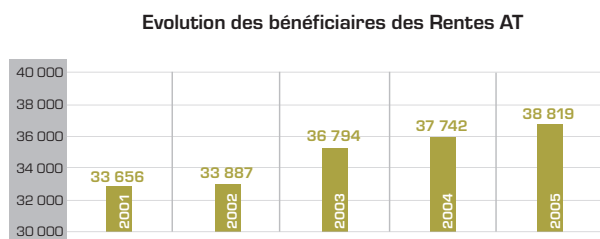
La CNRA gère, au niveau national, plus de la moitié du total des provisions mathématiques de la gestion des rentes AT. La place de choix qu'occupe la CNRA dans ce domaine agit en faveur de la centralisation de cette activité à son niveau.

### CAPITAUX CONSTITUTIFS REÇUS : EN HAUSSE DE 17,3%

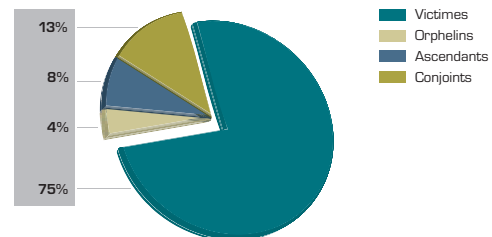


Le nombre de nouveaux dossiers, pris en charge par la CNRA en 2005, s'est élevé à 2.095 pour un montant de capitaux constitutifs de 119,12 MDH contre 101,57 MDH par rapport à 2004, soit une hausse de 17,3%. Le montant des capitaux constitutifs continue d'évoluer par une alternance des hausses et des baisses que connaît l'activité des rentes AT depuis quelques années.

### LES BÉNÉFICIAIRES DES RENTES AT : UNE ÉVOLUTION DE + 2,8%

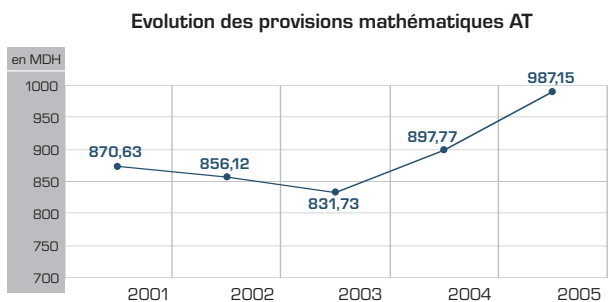


### Répartition des bénéficiaires des rentes AT en 2005



Au terme de l'exercice 2005, le nombre des crédentaires des rentes AT a atteint 38.819 en comparaison avec l'année 2004, soit une augmentation de 2,8%. La population des victimes représente la catégorie majoritaire, elle est de 29.028 avec un âge moyen de 60 ans.

### LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES : EN HAUSSE DE 9,96%



Les provisions mathématiques relatives aux rentes gérées s'élèvent, à fin 2005, à 987,15 MDH contre un montant de 897,77 MDH un an auparavant, en hausse de 9,96%.

#### Les AT en Chiffres :

- Nombre de bénéficiaires : 38.819 ;
- Capitaux constitutifs : 119,12 MDH ;
- Provisions mathématiques : 987,15 MDH.



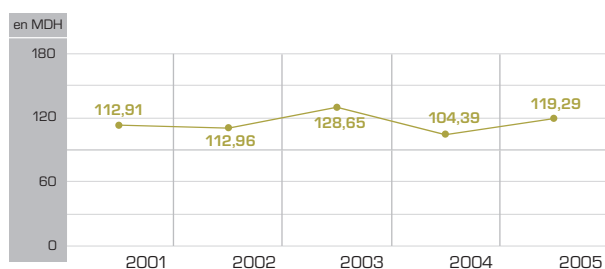
# LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ GESTION DES RENTES



## ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

### INDEMNITÉS REÇUES : EN HAUSSE DE 14,3%

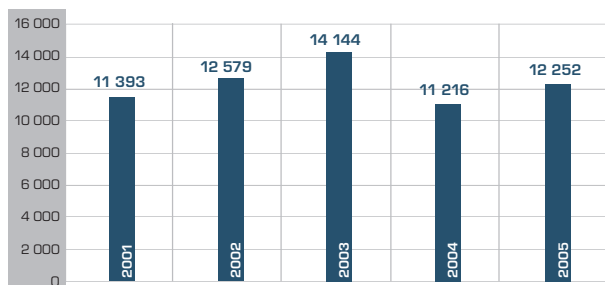
Evolution des indemnités reçues



L'activité Gestion des Rentes AC a enregistré, pour l'exercice 2005, une hausse des indemnités et du nombre de dossiers reçus. Globalement, quelques 3.911 dossiers contre 2.392 dossiers en 2004 ont été envoyés à la CNRA. Ces dossiers ont drainé un montant d'indemnités de 119,29 MDH contre 104,39 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 14,3 %.

### LES BÉNÉFICIAIRES DES RENTES AC : EN HAUSSE DE 9,2%

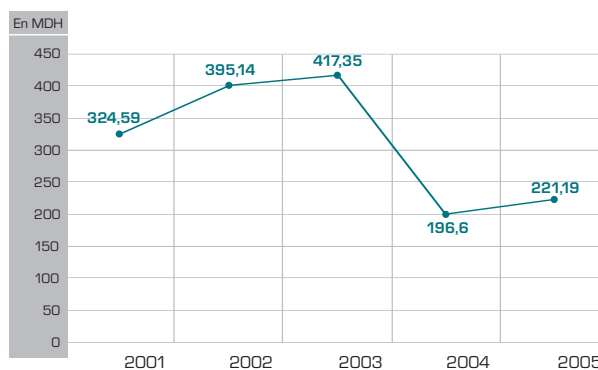
Evolution des bénéficiaires des Rentes AC



Le nombre d'allocataires des rentes AC s'est accru de 9,2% pour se situer à 12.252, contre 11.216 pour 2004. La population des allocataires reste dominée par celle des mineurs à raison de 10.448 soit 85% du total des bénéficiaires.

### LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES : + 12,49%

Evolution des provisions mathématiques AC



Le montant des provisions mathématiques des rentes AC au 31/12/2005 s'est élevé à 221,19 MDH en progression de 12,49 % par rapport à 2004.

#### Les AC en Chiffres :

- Nombre de bénéficiaires : 12.252
- Capitaux constitutifs : 119,29 MDH
- Provisions mathématiques : 221,19 MDH

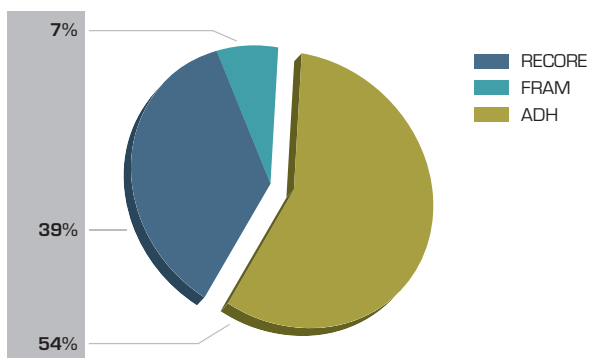


# LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ RETRAITE ET PRÉVOYANCE

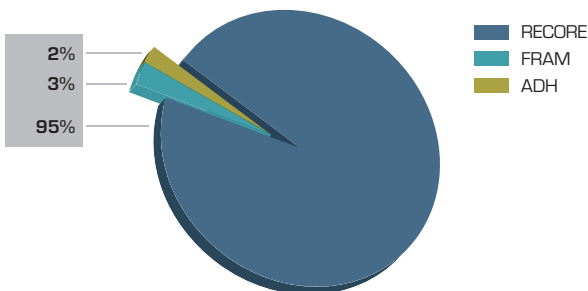
## PRODUITS DE RETRAITE

L'année 2005 a été marquée, pour l'ensemble des produits retraite et prévoyance de la CNRA, par la réalisation d'un chiffre d'affaires de 162,21 MDH en recul de 6,1% par rapport à l'année 2004. Le régime de retraite RECORE continue de s'accaparer la majorité du chiffre d'affaires de l'activité, il représente 90% du total du CA avec une réalisation de 145,93 MDH. Le nombre total d'affiliés, tous régimes confondus, s'est établi à 70.839 clients.

Répartition des immatriculés par produit de retraite



Répartition du chiffre d'affaires par principaux produits de retraite de la CNRA



### Régime Complémentaire de Retraite (RECORE)

Mode de financement :	Capitalisation collective
Cible :	Individuel & collectif
Commercialisation :	Force de vente CNRA & Souscription en ligne sur : <a href="http://www.cnra.ma">www.cnra.ma</a>
Option :	Indexé à une assurance Décès invalidité
CA en 2005 :	145,93 MDH
Nombre d'affiliés au 31/12/2005 :	27.805
Prestations :	54,84 MDH
Provisions techniques :	581,22 MDH

### Fonds de Retraite des Ordres des Avocats du Maroc (FRAM)

Mode de financement :	Capitalisation collective
Cible :	Les avocats du Maroc à l'exception du Barreau de Casablanca
Commercialisation :	Force de vente CNRA
CA en 2005 :	5,21 MDH
Nombre d'affiliés au 31/12/2005 :	4.470
Prestations :	1,99 MDH
Provisions techniques :	170,87 MDH

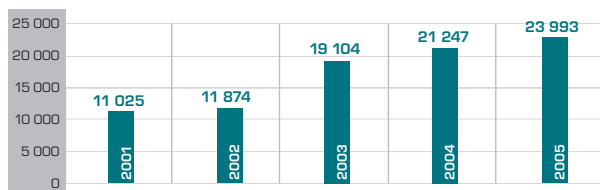
### Addamane Al Hirafi (ADH)

Mode de financement :	Capitalisation collective
Cible :	Les commerçants et artisans et leur personnel
Commercialisation :	Réseau CNIA Assurances
Option :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Retraite</li> <li>• Assurance :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Décès</li> <li>- Hospitalisation</li> <li>- Couverture des prêts</li> <li>- Incendie</li> </ul> </li> </ul>
CA en 2005 :	2,55 MDH
Nombre d'affiliés au 31/12/2005 :	37.949
Prestations :	4,76 MDH
Provisions techniques :	27,73 MDH

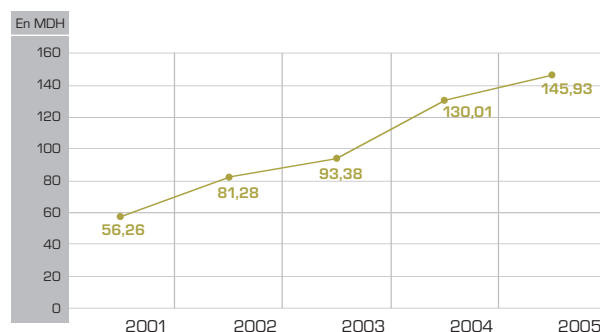
## RECORE EN CHIFFRES : 3.526 AFFILIÉS DE PLUS EN 2005 12,2% DE PLUS DE COTISATIONS



Evolution du nombre de cotisants RECORE



Evolution des cotisations reçues



En 2005, RECORE confirme sa progression entamée depuis quelques années. Avec un montant de cotisations de 145,93 MDH, contre 130,01 MDH un an auparavant, les recettes du régime représentent plus d'un tiers du total du CA de la CNRA. Plus de 3.526 personnes sont affiliés à RECORE en 2005, portant ainsi le nombre total des immatriculés à 27.805.

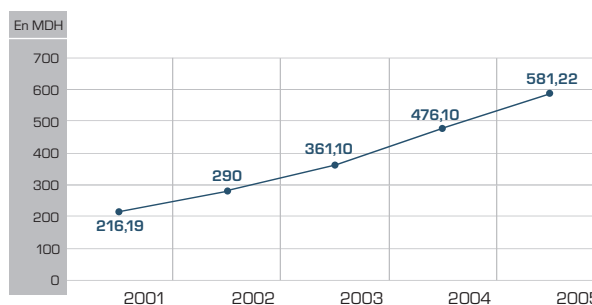
Cette hausse s'explique notamment par la prise en charge de nouveaux dossiers dans le cadre des conventions d'adhésion à ce régime. En ce qui concerne les prestations, 952 nouveaux dossiers ont été liquidés, à fin 2005, dont 171 pensions, 5 pécules, 608 dossiers relatifs à l'option capital et 168 dossiers de rachat de cotisations, ce qui porte le montant réglé au cours de cet exercice à 54,84 MDH au lieu de 27,82 MDH en 2004.

### Infos plus

A compter du 1er janvier 2006 et après accord du Ministère des Finances, la CNRA a procédé à la revalorisation des valeurs d'acquisition et de service de point relatifs au régime RECORE pour s'établir respectivement à 1,996 DH et 0,196 DH.

## LES PROVISIONS MATHÉMATIQUES : EN HAUSSE DE 22%

Evolution des provisions Mathématiques RECORE



Le montant des provisions mathématiques constituées couvrant les droits des assurés a atteint 581,22 MDH en 2005, soit une hausse de 22%.

## FRAM EN CHIFFRES : LÉGÈRE HAUSSE DE 3,3% DU NOMBRE D'AVOCATS IMMATRICULÉS STAGNATION DES RESSOURCES FRAM À 5,21 MDH

Evolution des recouvrements FRAM



Au 31/12/2005, le nombre total d'avocats immatriculés au Régime FRAM s'élève à 4.470, en progression de 3,3% par rapport à l'année



précédente. Cette hausse s'explique par l'affiliation de 143 nouveaux avocats au régime durant cette année.

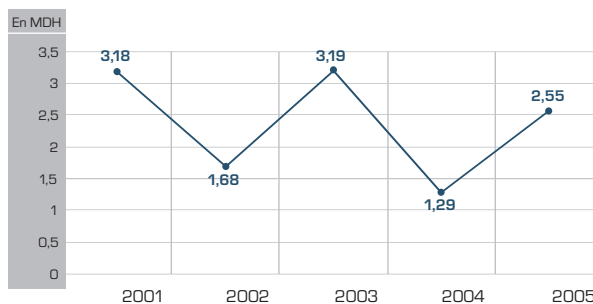
Durant l'exercice sous revue, le montant des recouvrements a pratiquement stagné à 5,21 MDH par rapport à l'exercice 2004. Ce montant est essentiellement constitué de virements effectués par la CDG au titre des intérêts sur le compte global des Ordres ayant adhéré au système représentant plus de 63 % du total des ressources du système.

Le nombre de pensions nouvellement liquidées s'établit à 22, portant à 200 le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2005 pour un montant payé de 1,99 MDH contre 1,61 MDH en 2004, soit une augmentation de 23,6%.

#### Infos plus

A compter du 1er janvier 2006 et après accord du Ministère des Finances, la CNRA a procédé à la revalorisation des valeurs d'acquisition et de service de point relatifs au régime FRAM pour s'établir respectivement à 1,916 DH et 0,178 DH.

Evolution des recouvrements ADH



Durant cet exercice, le nombre des artisans et commerçants ayant souscrit au système s'établit à 37.949 contre 37.939 l'année précédente. Au titre de l'année 2005, la quote part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées se chiffre à 2,55 MDH contre 1,29 MDH, en hausse de 97,7%. Par ailleurs, le nombre d'affiliés cotisants s'établit à 8.017.

S'agissant des prestations, le nombre de dossiers liquidés a atteint 843 pour un montant de prestations de 4,76 MDH, dont 2,85 MDH sont supportés par la CNIA - Assurance dans le cadre de la convention de coassurance conclue avec cette Compagnie.

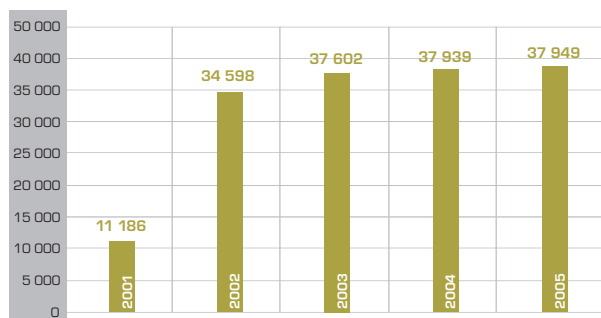
## ADI EN CHIFFRES

Le nombre de personnes assurées s'établit à 2.109 contre 2.033 en 2004.

Les primes encaissées afférentes à cette assurance s'établissent à 1,04 MDH contre 1,02 MDH un an auparavant.

## ADH EN CHIFFRES

Evolution de l'effectif ADH



## PENSIONS FIGÉES EN CHIFFRES

La CNRA a procédé au paiement des pensions figées d'un montant total de 2,79 MDH au profit de 164 bénéficiaires contre 160 une année auparavant. Le montant des provisions mathématiques ayant été constitué s'élève à 62,65 MDH contre 62,04 MDH réparti comme suit :

Evolution des provisions mathématiques des pensions figées (MDH)

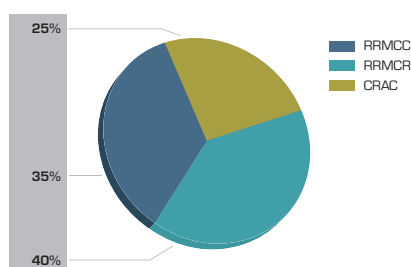
	2004	2005
ONCF	30,93	31,60
DRAPOR	3,23	2,93
ODEP	29,06	28,12

# LES RÉSULTATS DE L'ACTIVITÉ GESTION MANDATÉE

## CRAC, RRMCR, RRMCC

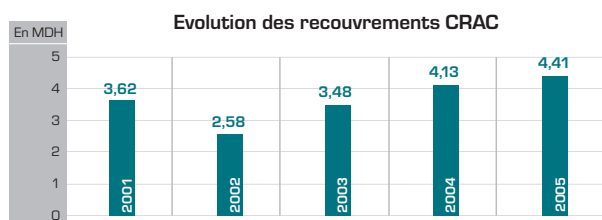
Au titre de l'année 2005, le montant des

Répartition de la commission perçue



commissions pour gestion a atteint 0,52 MDH .

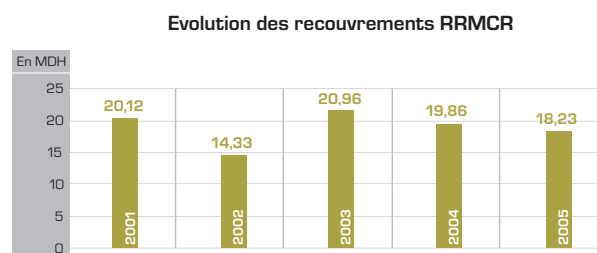
## LA CAISSE DE RETRAITE DE L'ORDRE DES AVOCATS DE CASABLANCA (CRAC)



Durant l'exercice 2005, 125 avocats ont été immatriculés, portant ainsi le nombre total d'avocats affiliés à la CRAC à 2.499 contre 2.374 en 2004.

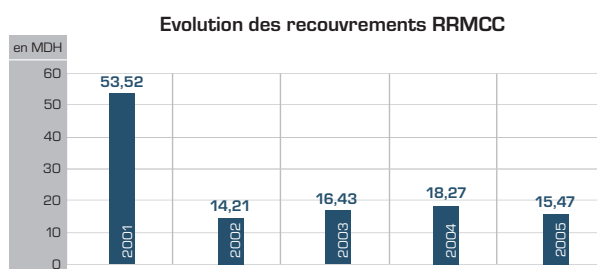
Le montant des recouvrements de l'exercice s'élève à 4,41 MDH contre 4,13 MDH en 2004. Ces ressources proviennent essentiellement des intérêts servis par la CDG sur les dépôts consignés auprès de cette Caisse puisqu'ils représentent près de 69 % de la totalité des recouvrements.

## LE RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS (RRMCR)



En 2005, le montant des recouvrements du RRMCR a atteint 18,23 MDH contre 19,86 MDH en 2004, soit un recul de 8,21%. Au titre de la même année, les prestations payées s'élèvent à 27,90 MDH contre 30,45 MDH réglées au profit de 530 bénéficiaires.

## LE RÉGIME DE RETRAITE DES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES CONSEILLERS (RRMCC)



L'année 2005 a été marquée, dans le cadre de la gestion du régime RRMCC, par la collecte d'un montant de cotisations et contributions de 15,47 MDH contre 18,27 MDH en 2004. S'agissant des prestations payées, le montant des pensions réglées au profit de 104 bénéficiaires a atteint 5,82 MDH contre 6,41 MDH en 2004.





# LES ÉLÉMENTS FINANCIERS

---





# COMPTE DE RÉSULTAT

L'exercice 2005 s'est soldé par un résultat excédentaire de 3,87 MDH contre 24,67 MDH en 2004, soit un recul de 84%. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation de 17% des prestations réglées.

La gestion financière globale, toutes activités confondues, s'est soldée par un excédent financier de 49,67 MDH en hausse de 4%.

Cet excédent financier est essentiellement généré par :

➤ Rentes AT	: 33,07 MDH
➤ Rentes AC	: 14,07 MDH
➤ RECORE/ADI	: 0,72 MDH
➤ FRAM	: 1,10 MDH

## RÉSULTAT FINANCIER (EN MDH)

	2004	2005
<b>Produits</b>	<b>490,56</b>	<b>515,42</b>
Capitaux constitutifs reçus	349,67	364,75
Produits de placements :	140,89	150,67
➤ Revenus placements	129,49	139,72
➤ Intérêts sur dépôts	5,86	3,38
➤ Intérêts prêts	0,51	0,00
➤ Profits sur réalisation valeurs placements	1,26	3,82
➤ Autres produits	3,77	3,75
<b>Charges</b>	<b>465,89</b>	<b>511,55</b>
Prestations réglées	222,23	260,15
Dotation des provisions techniques	191,53	196,20
Frais Généraux	31,45	35,67
Charges de placements :	20,68	19,53
➤ Charges d'intérêts	1,79	2,11
➤ Pertes sur réalisation des placements	3,27	0,04
➤ Frais de gestion des placements	1,5	7,13
Charges non techniques	14,12	10,25
<b>Résultat</b>	<b>24,67</b>	<b>3,87</b>

# EMPLOIS & RESSOURCES

Jusqu'au 31 Décembre 2005, le total du bilan a atteint un montant de 3.180,77 MDH contre 2.830,49 MDH en 2004, en augmentation de 12,4% par rapport à l'exercice précédent.

Le passif du bilan est essentiellement constitué des capitaux propres et des provisions techniques pour respectivement 9,5% et 80% du total.

Les capitaux propres, ont atteint 303,32 MDH. Compte tenu du résultat de l'exercice pour 3,87 MDH, le montant total des capitaux propres est de 307,19 MDH contre 327,99 MDH, enregistrant ainsi un recul de 6,3 %.

Les capitaux propres assimilés s'élèvent à 46 MDH contre 43,40 MDH enregistrant, ainsi, une hausse de 6% par rapport à 2004. Ils sont constitués en intégralité du Fonds des indemnités capitalisées au profit des victimes mineures AC.

Les provisions techniques qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés ont connu une augmentation de 10,4% atteignant un montant de 2.544,90 MDH contre 2.303,87 MDH un an auparavant. Elles sont constituées :

- des provisions mathématiques : **2.090,39 MDH** ;
- des provisions pour rentes à payer : **195,40 MDH** ;
- de la provision pour renforcement des provisions mathématiques : **214 MDH** ;
- des réserves de capitalisation et de sécurité : **45,12 MDH.**

Les dettes du passif circulant s'élèvent à 190,04 MDH contre 74 MDH en 2004, en hausse de 156,8%. Ce montant se compose des dettes de gestions propres pour 177,50 MDH et

des dettes envers d'autres créanciers pour 12,54 MDH.

## STRUCTURE DU PORTEFEUILLE ET RENDEMENT DES PLACEMENTS FINANCIERS :

Les placements financiers, représentant la quasi totalité des emplois de la CNRA à hauteur de 80,1%, s'élèvent à 2.565,66 MDH. Ces emplois sont représentés en majorité d'obligations d'Etat ou celles jouissant de sa garantie et des bons du trésor.

L'intervention de la CNRA sur les marchés primaire et secondaire s'est traduite, durant l'exercice 2005, par la souscription et l'acquisition d'un montant de 1.959,37 MDH contre 1.562,95 MDH en 2004, soit une augmentation de 25,36 %.

Au total, et compte tenu des remboursements et cessions de titres pour un montant de 1.700 MDH, la valeur du portefeuille des placements, évaluée au prix d'acquisition, se chiffre à 2.565,66 MDH contre 2.308,10 MDH en 2004, soit une progression de 11%.

Le taux de rendement global des placements de la CNRA, après couverture des charges de placement, se situe en 2005 à 4,99% contre 5,10% un an auparavant. Ce recul est dû à la tendance baissière des taux sur le marché financier.



# BILAN

## BILAN SYNTHÉTISÉ AU 31/12/2005

(en Dirhams)

ACTIF	Exercice 2005		
	Brut	Amort. / Prov.	Net
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	972 392,61	503 712,00	468 680,61
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 544 427,04	828 454,65	3 715 972,39
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 893 068,61	11 922 442,60	19 970 626,01
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (AUTRES QUE PLACEMENTS)	25 546 835,79		25 546 835,79
PLACEMENTS	2 565 660 837,05		2 565 660 837,05
<b>ACTIF CIRCULANT ( hors trésorerie )</b>			
PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROV. TECHNIQUES	138 396 858,18		138 396 858,18
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	218 440 051,75	10 418 110,79	208 021 940,96
<b>TRESORERIE</b>			
TRESORERIE-ACTIF	218 989 148,97		218 989 148,97
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 204 443 620,00</b>	<b>23 672 720,04</b>	<b>3 180 770 899,96</b>

(en Dirhams)

PASSIF	Exercice 2005
<b>FINANCEMENT PERMANENT</b>	
CAPITAUX PROPRES	307 186 377,57
CAPITAUX PROPRES ASSIMILES	46 002 322,52
PROVISIONS DURABLES POUR RISQUES ET CHARGES	89 437 435,81
PROVISIONS TECHNIQUES	2 544 896 814,16
<b>PASSIF CIRCULANT ( hors trésorerie )</b>	
DETTES DE PASSIF CIRCULANT	192 220 572,14
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 027 377,76
<b>TRESORERIE</b>	
TRESORERIE-PASSIF	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 180 770 899,96</b>

